

1. Diminuer le nombre des membres du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec.
2. Représentation basée sur un Gouverneur pour 80 médecins.
3. Représentation des Universités par un seul délégué.
4. Election des membres du bureau tous les cinq ans.
5. Réduction des dépenses pour l'élection.
6. Le scrutin secret pour les élections dans les villes.
7. Une session par année.
8. Organisation d'un bureau permanent.
9. Réduire le nombre d'Officiers.
10. Formation d'un conseil de discipline.
11. Législation contre les charlatans.
12. Législation contre les annonces immorales exploitant la crédulité publique en ce qui concerne les avortements garantis et les guérisons certaines et gratuites par madame X.
13. Révision du programme de l'admission à l'étude de la médecine.
14. Règlement concernant la pratique illégale de la médecine par les pharmaciens.

Comme l'on voit, l'on a déposé bien des propositions sur le tapis vert de la table des délibérations de notre Collège. Le nouveau bureau aura beaucoup de travaux à faire s'il veut répondre aux désirs de chaque médecin. Le ou avant le 5 septembre prochain, chaque électeur se fera un devoir de retourner son bulletin de votation, en faveur d'un candidat DOMICILIÉ dans sa division, dévoué aux intérêts professionnels et prêt à demander des réformes nécessaires.

NOUVELLES.

Le congrès international de la Société antituberculeuse, qui devait avoir lieu à Paris, s'ouvrira à St-Louis, le 3 octobre 1904. La compagnie du Grand-Tronc offre des avantages particuliers à MM. les congressistes pour la visite des principales villes sur le parcours du trajet entre Montréal et St-Louis: Toronto, Niagara, Détroit, Port Huron, Chicago, etc.

Le départ du train du matin, à 9 heures a.m., permet aux voyageurs de visiter les Chutes Niagara dans la soirée et le lendemain matin jusqu'à 11 heures a.m.

Le convoi quittant Montréal à 10.30 heures du soir passe à Niagara à 11 heures a.m. Les voyageurs partent le matin